

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 25 avril 2023**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président

Sébastien BOUCHER — Parent

Martin CORBEIL — Parent

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien

Émilie FOURNIER — Communauté

Alexandre LAFORGE — Communauté

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant

Maxim PILOTE — Directeur d'établissement

Sébastien POMERLEAU – Parent

Martin TRUDEL — Parent

Marie des Neiges GENEST — Communauté

Patrick-André LAVOIE — Communauté

Christian PLEAU — Directeur général

Jacky TREMBLAY — Directeur du Service du secrétariat général et des communications par intérim

ABSENCE

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications et personnel cadre sans droit de vote

Claudie ST-HILAIRE — Communauté

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 25 avril 2023.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 063-22-23

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Marie des Neiges Genest d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts
2. Intervention du public
 - 2.1 Éco-comité de l'École secondaire De Rochebelle accompagné de Patrice Bélanger (enseignant)
 - 2.2 Isabelle Langlois, présidente du CÉ de l'école Madeleine-Bergeron et Dre Émilie Croteau
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du CA tenue le 28 03 2023
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 03 2023
4. Correspondance et documents informatifs
 - 4.1. Aucun
5. Affaires reportées pour prise de décision
 - 5.1. Aucune
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1. Structure administrative 23-24 – Approbation
 - 6.2. Tarification des places excédentaires du transport exclusif pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2023-2024
 - 6.3. Tarification du transport du midi pour l'année scolaire 2023-2024
 - 6.4. Tarification du transport du midi pour l'année scolaire 2023-2024

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

- 6.5. Calendrier des séances régulières du Conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024
- 7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
 - 7.1 Rapport financier estimatif 2022-2023
- 8. Rapports
 - 8.1 Rapport du président du CA
 - 8.2 Rapport du DG
 - 8.3 Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.4 Rapport du Comité de vérification
 - 8.5 Rapport du Comité des ressources humaines
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1 Période de questions
 - 9.2 Suivis aux questions
- 10. Dossiers à huis clos
 - 10.1 Ouverture du huis clos
 - 10.2 Fermeture du huis clos
- 11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune

2. INTERVENTION DU PUBLIC

2.1. ÉCO-COMITÉ DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE ACCOMPAGNÉ DE PATRICE BÉLANGER (ENSEIGNANT)

L'éco-comité de l'école secondaire De Rochebelle présente son projet de serre éducative et demande l'appui du Centre de services scolaire dans son projet.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

**2.2. ISABELLE LANGLOIS, PRÉSIDENTE DU CÉ DE L'ÉCOLE
MADELEINE-BERGERON ET DRE ÉMILIE CROTEAU**

Madame Isabelle Langlois, présidente du conseil d'établissement de l'école Madeleine-Bergeron, et la docteure Émilie Croteau, sensibilisent les membres du conseil d'administration à la problématique du financement de l'école Madeleine-Bergeron.

3. PROCÈS-VERBAL

**3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE
LE 28 MARS 2023**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I —13.3);

C.A. 064-22-23

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Martin Trudel et résolu unanimement de :

- 1) **DISPENSER** le secrétaire général par intérim de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 mars 2023;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 mars 2023 en ajoutant la mention *TEAMS* à la présence de Magalie Deschênes.

**3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE
LE 28 MARS 2023**

Aucun

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucune

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE 23-24 – APPROBATION

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451);

CONSIDÉRANT que l'article 133 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451) prévoit qu'une consultation pour chaque association de cadres doit être tenue dans un délai d'au moins 30 jours avant l'adoption de la structure administrative, à moins que le centre de services scolaire et les associations de cadres n'en conviennent autrement;

CONSIDÉRANT l'article 13.1 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les retours de consultations favorables des associations suivantes, lesquelles consultations sont déposées au soutien des présentes sous la cote C.A. 065-22-23 :

- a. Association québécoise des cadres scolaires;
- b. Association québécoise du personnel de direction des écoles;
- c. Regroupement des directions d'écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité des ressources humaines ayant eu lieu le 25 avril 2023.

C.A. 065-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Alexandre Laforge et résolu unanimement de :

1. APPROUVER la structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour 2023-2024, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 065-22-23;

2. PROCÉDER à l'ajout des postes suivants dès le 1^{er} juillet 2023 :

- a. Un (1) poste de direction adjointe au Centre d'éducation des adultes du Phénix;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

- b. Un (1) poste de direction adjointe à l'école Saint-Mathieu;
- c. Un (1) poste de direction à l'école Saint-Yves;
- d. Un (1) poste de Gestionnaire administratif à l'école secondaire De Rochebelle.

3. PROCÉDER à l'abolition du poste suivant dès le 1^{er} juillet 2023 :

- a. Un (1) poste de direction adjointe à l'école Saint-Louis-de-France.

6.2. TARIFICATION DES PLACES EXCÉDENTAIRES DU TRANSPORT EXCLUSIF POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONSIDÉRANT que les revenus de transport excédentaire sont importants pour l'équilibre budgétaire du transport;

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation associé au transport scolaire établi à 5,65 %;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs d'indexer la tarification des places excédentaires au taux de l'indice des prix à la consommation associé au transport scolaire;

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT les articles 16.1 et 16.2 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*.

C.A. 066-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement de :

- 1. DÉTERMINER** la tarification des places excédentaires du transport exclusif à 195 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024;
- 2. DÉTERMINER** la tarification des places excédentaires du transport exclusif à 336 \$ par famille lorsqu'il y a deux (2) enfants et plus, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6.3. TARIFICATION DU TRANSPORT INTÉGRÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONSIDÉRANT l'entente négociée entre les centres de services scolaires de la Capitale-Nationale et le Réseau de transport de la Capitale-Nationale pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT que la signature de ce contrat permettra d'offrir le transport gratuit aux élèves n'étant pas à distance de marche de leur école, soit plus de deux (2) kilomètres pour ceux qui en feraient la demande;

CONSIDÉRANT que la signature de ce contrat permet d'éliminer les opérations administratives reliées aux remboursements du coût du laissez-passer aux élèves desservis par le Réseau de transport de la Capitale-Nationale, et ce, deux (2) fois par année;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs d'autoriser la signature du contrat avec le Réseau de transport de la Capitale-Nationale pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ c. I-13.3, r. 12);

CONSIDÉRANT les articles 16.1 et 16.2 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

C.A. 067-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Martin Trudel et résolu unanimement d':

1. **AUTORISER** le directeur général à procéder à la signature du contrat avec le Réseau de transport de la Capitale-Nationale pour l'année scolaire 2023-2024, lequel projet de contrat est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 067-22-23;
2. **AUTORISER** le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire à effectuer toutes les actions nécessaires dans le cadre de l'application du contrat du *Réseau de transport de la Capitale-Nationale* notamment, à déboursier un droit annuel estimé 466 \$ pour tous les élèves du secondaire ayant droit au service et

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

résidant dans les secteurs desservis par ce moyen de transport incluant les élèves exerçant un libre-choix.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

C.A. 068-22-23

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Martin Trudel et résolu unanimement de :

1. **MANDATER** le directeur général pour explorer avec le RTC diverses avenues afin d'étendre l'utilisation des droits de passage des élèves du CSSDD aux fins de semaine.

6.4. TARIFICATION DU TRANSPORT DU MIDI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT les articles 16.1 et 16.2 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir le transport du midi comme une alternative à prix raisonnable au service de dîneur dans les services de garde;

CONSIDÉRANT que le transport du midi constitue un service non subventionné qui doit s'autofinancer;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de vérification de proposer au Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Découvreurs l'indexation de 5.65 % de la tarification de son service de transport du midi.

C.A. 069-22-23

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Maxim Pilote et résolu unanimement de :

1. **DÉTERMINER** la tarification du transport du midi à 434 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

2. DÉTERMINER la tarification du transport du midi à 760 \$ par famille lorsqu'il y a deux (2) enfants et plus, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024.

6.5. CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONSIDÉRANT les prescriptions de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT l'article 6.3 du Règlement relatif aux règles de régie interne et de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Patrick-André Lavoie de :

1) FIXER les séances régulières du Conseil d'administration du Centre de services scolaires aux dates et aux heures suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 29 août 2023 19 h 15
- 26 septembre 2023 19 h 15
- 31 octobre 2023 19 h 15
- 28 novembre 2023 19 h 15
- 19 décembre 2023 19 h 15
- 30 janvier 2024 19 h 15
- 27 février 2024 19 h 15
- 26 mars 2024 19 h 15
- 30 avril 2024 19 h 15
- 28 mai 2024 19 h 15
- 18 juin 2024 19 h 15

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

C.A. 070-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Maxim Pilote, appuyé par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement de :

1) DEVANCER la séance du 28 mai 2024 au 21 mai 2024.

C.A. 071-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement de :

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs

1) DEVANCER la séance du 31 octobre 2023 au 24 octobre 2023.

C.A. 072-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE Il est proposé par Martin Trudel, appuyé par Guy Langlois de tenir les séances du CA le dernier jeudi de chaque mois plutôt que le mardi;

Le vote étant demandé, le président soumet cette dernière proposition d'amendement au vote. Le vote s'établit comme suit :

POUR (2) : Guy Langlois, Martin Trudel

CONTRE (8) : Sébastien Boucher, Martin Corbeil, Sonia Falardeau, Marie des Neiges Genest, Vicky Lamontagne, Stéphane Lapierre, Maxim Pilote, Sébastien Pomerleau

ABSTENTION (3) : Émilie Fournier, Alexandre Laforge, Patrick-André Lavoie

Le président déclare la proposition d'amendement rejetée à la majorité.

C.A. 073-22-23

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement de :

2) FIXER les séances régulières du Conseil d'administration du Centre de services scolaires aux dates et aux heures suivantes, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024 :

- 29 août 2023 19 h 15
- 26 septembre 2023 19 h 15
- 24 octobre 2023 19 h 15
- 28 novembre 2023 19 h 15
- 19 décembre 2023 19 h 15
- 30 janvier 2024 19 h 15
- 27 février 2024 19 h 15
- 26 mars 2024 19 h 15
- 30 avril 2024 19 h 15
- 21 mai 2024 19 h 15
- 18 juin 2024 19 h 15

Le président du conseil d'administration demande aux présidents des comités de gouvernance et d'éthique, des ressources humaines et de vérification à lui soumettre les dates de chaque comité de l'an prochain pour dépôt à la prochaine séance.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

**7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE
AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES**

7.1. RAPPORT FINANCIER ESTIMATIF 2022-2023

Le directeur du Service des ressources financières présente le rapport financier estimatif 2022-2023.

Note : Martin Trudel quitte à 21 h 30.

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le président du CA mentionne qu'il a assisté à une formation sur la résolution de conflits au sein d'un conseil d'administration.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général mentionne qu'une présentation du protecteur national de l'élève a eu lieu et qu'une formation plus précise sera offerte au responsable de la gestion des plaintes.

Les dispositions sur la prise en charge des plaintes par le protecteur national de l'élève seront en vigueur à partir du 28 août prochain. D'ici là, les procédures locales demeurent en vigueur. Une campagne nationale d'information sera déployée par le ministère afin de faire connaître la nouvelle procédure mise en place par le protecteur national de l'élève.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne que le comité s'est réuni le 17 avril pour réviser le sondage d'auto-évaluation du conseil d'administration et faire le suivi de validation des formations des membres du conseil d'établissement.

La prochaine rencontre du comité de gouvernance et d'éthique aura lieu le 19 juin.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification mentionne que le comité s'est réuni le 18 avril et a discuté des conditions d'admissibilité du transport intégré, de la tarification du transport du midi, de la tarification des places excédentaires, des travaux en RTB à l'été 2023, du portrait personnalisé de la gestion contractuelle au CSSDD et du régime d'auto-assurance auquel le CSS adhèrera.

La prochaine rencontre du comité de vérification aura lieu le 16 mai et aura pour sujet le financement des services de garde.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le président du comité des ressources humaines mentionne que le comité s'est réuni ce jour même et a discuté du plan d'effectifs du personnel cadre.

La prochaine rencontre aura lieu le 23 mai.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

Marie des Neiges Genest constate qu'il y a régulièrement des demandes d'intervention du public. Elle demande des précisions quant aux suivis effectués par le CSSDD lorsque la situation se présente.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun suivi

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

10.1 OUVERTURE DU HUIS CLOS

C.A. 074-22-23

Il est proposé par Marie des Neiges Genest, appuyée par Guy Langlois et résolu unanimement de :

- 1) DÉCRÉTER** un huis clos

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 25 avril 2023
Centre de services scolaire des Découvreurs**

10.2 FERMETURE DU HUIS CLOS

C.A. 075-22-23 Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Guy Langlois et résolu unanimement de :

1) **LEVER** le huis clos

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 076-22-23 Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Martin Corbeil et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 25 avril 2023.

Il est 22 h 30.

Le président,

Le secrétaire général par intérim,



Stéphane Lapierre

Jacky Tremblay